

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 23 mai 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire
M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christian OTTENWAEELDER donne pouvoir à Luc ADONETH
Patrick DELSART donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Christophe BOHN
Lysiane STENGER donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Anne HEUBERGER

Absents :

10. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

10.2. Recrutement de 2 AVS en contrat aidé aux écoles maternelles

DELIBERATION 23052024/08

Mme HEUBERGER informe le Conseil que les dispositifs de contrat emploi compétences sont renouvelés auprès des prescripteurs sous couvert d'un programme de formation pour les salariés. Il est proposé ainsi de :

RECRUTER ou RENOUVELER les salariées en poste, occupant les fonctions d'agent de vie scolaire en Contrat Emploi Compétences pour les Ecoles Maternelles des Bains et du Hahnenberg.

En cas de recrutement, le début de contrat serait le 28 août 2024 pour une durée de 9 à 12 mois, selon les conditions du contrat emploi compétences, à raison de 28 à 30 heures par semaine, en horaires annuels lissés.

En cas de renouvellement, la date serait le 29 août 2024, pour une durée de 6 à 12 mois, selon les conditions du contrat emploi compétences, à raison de 28 à 30 heures par semaine, en horaires annuels lissés. En cas

de renouvellement de 6 mois, il est proposé d'autoriser le Maire à renouveler pour 6 mois supplémentaire le contrat aidé actuel.

Les prescripteurs peuvent parfois proposer des immersions en milieu professionnel avant toute signature de contrat, décalant ainsi la date de début de contrat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter deux agents de vie scolaire en contrats emploi compétences à partir du 28 août 2024 ou du 29 août 2024 en cas de renouvellement.

FIXE la durée de service à 28 à 30 heures par semaine, rémunérés au smic en vigueur,

AUTORISE le renouvellement du contrat aidé si celui-ci est d'une durée de 6 mois,

ACCEPTE la participation financière de l'Etat,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 28 mai 2024

Luc ADONETH
Le Maire,



Amandine MARTIN
La secrétaire de séance,

